

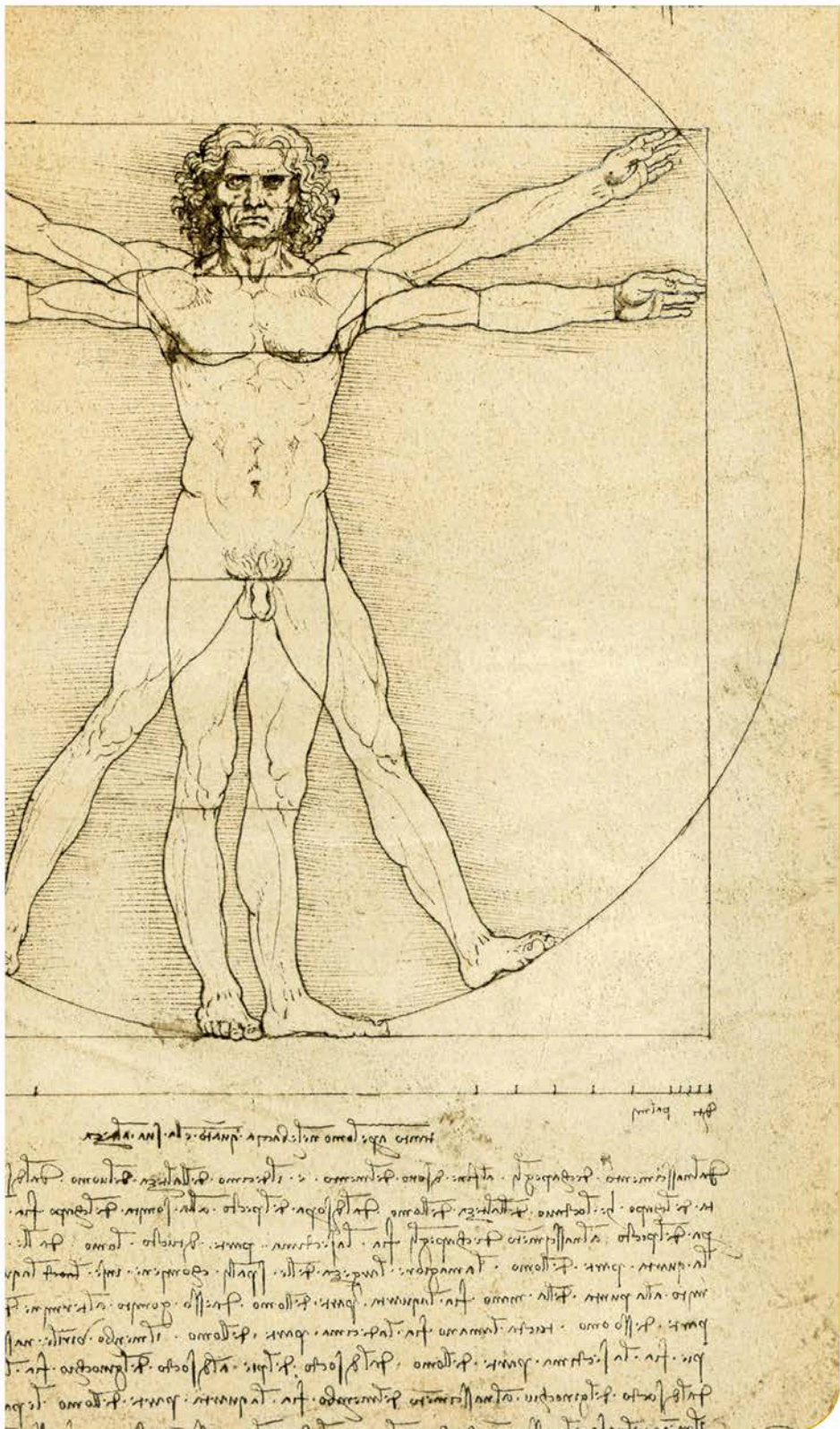
INFO . ELEVES

EPSLEMONT.CH

V P

CERTIFICAT 2020

Handwritten text in a cursive script, likely a historical document or manuscript, located at the top right of the page.



Le mot du Conseil de direction

Après 11 ans de scolarité, vous arrivez bientôt en vue de votre examen de fin de scolarité obligatoire. Après cette étape, ce sera la sortie de l'école et la poursuite de votre parcours dans la formation post-obligatoire. Afin que ce passage se déroule de la meilleure façon possible, la Direction a décidé de vous transmettre par cette brochure les objectifs et informations diverses, de votre prochain examen de certificat.

Vous trouverez ainsi réunis tous les renseignements légaux, pédagogiques et organisationnels de ce moment important qui doit vous permettre d'obtenir votre certificat de fin de scolarité obligatoire.

D'ores et déjà le Conseil de direction vous remercie de l'énergie et du travail que vous allez mettre en place afin de réussir au mieux vos examens.

Le Mont, décembre 2019

Le Conseil de direction

Couverture:

L'homme de vitruve

Léonard de Vinci (1452 – 1519), né dans la République florentine. Peintre, ingénieur, anatomiste, sculpteur, compositeur, biologiste, entre autres.

En cas de perte, vous trouverez ce document en format pdf sur le site internet de l'école: www.epslemont.ch

info.élève

Bulletin d'information aux élèves de l'Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur responsable : le Conseil de Direction

Collaborateurs de ce numéro

Benoît Pythoud

Arturo Planas

Raul Vega

Thierry Wolters

Enseignants responsables des certificats

Sommaire

	page
Informations et dates des épreuves	2 à 3
Loi, règlement et cadre de l'évaluation	3 à 6
Objectifs 11VP	7 à 17

Coupon-réponse à rendre à part

Dates des épreuves du certificat 2019

Les dates précises de passage ainsi que les lieux des épreuves seront communiquées aux élèves en temps voulu, tant pour les écrits que pour les oraux. Les élèves respectent scrupuleusement les horaires reçus.

Examens écrits

VG et VP : Semaine scolaire n° 34 et 35: du vendredi 5 juin au jeudi 11 juin 2020

Examens oraux

VG et VP: Semaines scolaires n° 35 et 36: du vendredi 12 juin au jeudi 18 juin 2020

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

du 7 juin 2011

Art. 91 Certificat d'études secondaires

¹ A la fin de la 11^{ème} année, ou de la 12^{ème} année en classe de rattrapage ou de raccordement, les élèves obtiennent un certificat d'études secondaires. Les mentions des voies, des options et le cas échéant des niveaux suivis figurent dans un document annexe.

² Les conditions d'obtention du certificat sont fixées dans le règlement, lequel prévoit notamment un examen.

³ Aux conditions fixées par le règlement, l'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11^{ème} année en voie pré-gymnasiale peut obtenir un certificat de la voie générale lui offrant l'accès aux écoles de culture générale et de commerce.

⁴ L'élève au bénéfice d'un programme personnalisé au sens de l'article 104 obtient un certificat correspondant aux compétences acquises s'il a atteint les objectifs prévus à son intention.

⁵ L'élève qui n'a pas obtenu le certificat reçoit une attestation. Les mentions des voies, des options et le cas échéant, des niveaux suivis figurent dans un document annexe.

Art. 95 Classes de rattrapage

1 Les classes de rattrapage permettent aux élèves qui n'ont pas obtenu leur certificat au terme de la 11^{ème} année de l'acquérir.

2 Le département fixe le plan d'études et les grilles horaires

REGLEMENT d'application

de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO)

du 2 juillet 2012

Art. 89 Obtention du certificat (LEO art. 91)

¹ Le certificat de fin d'études est délivré aux élèves qui ont fait la preuve de la maîtrise des objectifs d'apprentissages du plan d'études, particulièrement ceux du degré secondaire. Cette maîtrise est notamment démontrée au travers d'un examen final.

² Le CGE précise, pour chaque voie et chaque niveau, les disciplines soumises à examen, les modalités de passage des épreuves et de prise en compte des résultats. Les disciplines dont l'élève a été exempté pour les motifs évoqués aux articles 64 et 65 du présent règlement ne sont pas prises en compte pour l'obtention du certificat. Elles sont mentionnées dans le document annexé au certificat.

³ Le département fixe les conditions et les modalités d'octroi du certificat à l'élève qui a suivi un programme personnalisé.

⁴ Le département peut proposer ou imposer tout ou partie de certaines épreuves.

⁵ L'élève qui n'a pas obtenu des résultats suffisants reçoit une attestation de fin de scolarité.

Art. 90 Jury d'examens (LEO art. 91)

¹ Un jury apprécie les épreuves écrites et orales des examens de fin de scolarité.

² En règle générale, il est constitué de l'enseignant de la discipline concernée, qui fonctionne comme examinateur, et d'un expert désigné par le directeur.

³ L'expert est en principe choisi en dehors du corps enseignant de l'établissement. Le département fixe le mode de rétribution.

Art. 91 Echec à l'issue de la voie générale (LEO art. 95)

¹ Sous réserve de l'article 47 du présent règlement et aux conditions fixées par le CGE, l'élève de la voie générale qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11^{ème} année de programme peut soit redoubler, soit effectuer une année en classe de rattrapage.

Art. 92 Echec à l'issue de la voie pré-gymnasiale (LEO art. 91 al. 3)

¹ Aux conditions indiquées dans le CGE et dans le Règlement du 13 août 2008 des gymnases (ci-après : RGY), l'élève de la voie pré-gymnasiale qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11^{ème} année peut :

- a. accéder à l'Ecole de culture générale et de commerce (ci-après : ECGC) des gymnases ;
- b. redoubler la 11^{ème} année dans cette voie ;
- c. obtenir un certificat de la voie générale et, le cas échéant, accéder à une classe de raccordement 2.

² Le conseil de direction apprécie les cas limites et les circonstances particulières.

Art. 45 Redoublement volontaire (LEO art. 60)

¹ Exceptionnellement, à l'issue de la 11^{ème} année, le conseil de direction peut autoriser un élève porteur d'un certificat à redoubler cette année si ce choix paraît adéquat pour la suite de son parcours de formation.

² Les parents doivent présenter une demande écrite motivée.

³ La demande est soumise au conseil de classe pour préavis.

Art. 46 Accès aux raccordements 1 et 2 (LEO art. 61)

¹ Tout élève qui a obtenu le certificat de la voie générale peut être admis en classe de raccordement 1 ou de raccordement 2 s'il remplit les conditions suivantes :

- a. il a au maximum 17 ans révolus au 31 juillet, respectivement 18 ans s'il a passé par une classe de rattrapage;
- b. il a obtenu les résultats fixés dans le cadre général de l'évaluation tel que défini à l'article 77 du présent règlement.

² Dans des cas exceptionnels et après examen du dossier de l'élève, le département peut déroger à ces conditions.

³ L'élève ne peut pas redoubler l'année de raccordement.

Art. 47 Accès aux classes de rattrapage (LEO art. 61)

¹ L'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de sa scolarité obligatoire peut être admis dans une classe de rattrapage s'il a au minimum 16 ans révolus et au maximum 17 ans révolus au 31 juillet.

² L'élève ne peut pas redoubler l'année de rattrapage.

Art. 93 Accès à l'Ecole de maturité et à l'Ecole de culture générale et de commerce (LEO art. 85 al. 1 lettre b)

¹ Les conditions d'accès à l'Ecole de maturité et à l'Ecole de culture générale et de commerce des élèves porteurs d'un certificat de la voie générale sont fixées dans le RGY.

Cadre général de l'évaluation 2017

Résumé des conditions de certification

Vous pourrez trouver le CGE complet à:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/CGE_2017.pdf

Voir page suivante ->

Utilisation de cette brochure

Vous trouverez pour chaque branche les objectifs généraux du PER (Plan d'études romand) qui seront testés, les modalités du passage de l'examen écrit et oral, leur durée et leur valeur dans la note finale.

Les objectifs particuliers à chaque branche vous seront donnés par les enseignants concernés. Mais vous pouvez trouver le lien pour une lecture précise des objectifs du PER dans le site de l'école :

<http://epslemont.ch>

- > Liens utiles
- > DGEO, Orientation, évaluation, PER
- > PER
- > Aperçus des contenus du PER
- > Cycle 3

Composition des groupes de disciplines en 9^e, 10^e et 11^e années

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique (OS) ou, en VG, option de compétences orientées métiers (OCOM) artisanale, artistique, commerciale ou technologique

Groupe II géographie + histoire + anglais

Groupe III arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles* ou éducation nutritionnelle*

*Ces disciplines ne figurent pas à la grille horaire des 10^e et 11^e années de la VP.

		Fin de 11 ^e année	
		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de certification		Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe	Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe
Conditions de mise en niveaux pour un élève non certifié	niveau 1 ↑ niveau 2	5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe	
	niveau 2 ↑ niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe	
Solutions autres pour un élève non certifié	Rattrapage	L'élève est âgé de 16 ans au minimum et de 17 ans au maximum au 31 juillet de l'année de l'inscription (11 ^e année)	
Conditions d'accès aux classes de rattachement	Certificat VG → Rac1	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 points et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 points et plus ⁷ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 points et plus ⁷ ou Les 3 disciplines en niveau 1 FRA + MAT + ALL 15 points et plus Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points	
	Certificat VG → Rac2	Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus ⁸ Groupe II 13,5 points et plus ⁹ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes	Obtention du certificat VG Groupe I 18 points et plus Groupe II 11 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe
Conditions d'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle	Certificat VG ↑ ECG / EC / Matu Pro	Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 18 pts et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 19 pts et plus ⁷ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points	
	Certificat VG ↑ ECG / EC / Matu Pro	Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques	
		Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques	

11VP

Français

Responsables du certificat : Monsieur Mathias Favez et Monsieur Florian Lingelser

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

OBJECTIFS

- L1 31 – Lire et analyser des textes de genres différents et en dégager les multiples sens.
- L1 32 – Ecrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation.
- L1 33 – Comprendre et analyser des textes écrits de genres différents et en dégager les multiples sens.
- L1 34 – Produire des textes oraux de genres différents adaptés aux situations d'énonciation.
- L1 35 – Apprécier et analyser des productions littéraires diverses.
- L1 36 – Analyser le fonctionnement de la langue et élaborer des critères d'appréciation pour comprendre et produire des textes.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite:

Plume ou stylo, correcteur, règle, crayons de couleurs

Outils de référence usuels (dictionnaire, Bescherelle conjugaison et Texte et Langue)

Durée de l'épreuve écrite : 4 heures

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite:

Première partie: Dictée

Deuxième partie: Compréhension de l'écrit (explication de texte, vocabulaire)

Troisième partie: Production de l'écrit (texte argumentatif ou narratif) avec outils de référence.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 1/2

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale : Analyse d'un passage d'une œuvre littéraire étudiée en classe. De quoi écrire, les livres étudiés ainsi que les outils de référence.

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de passage : 15 minutes.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale:

Un passage d'une des œuvres étudiées doit être analysé et présenté oralement. *Poids de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/2*

11 VP

Allemand

Responsable du certificat : Madame Annette Donnier et Madame Melina Hahn

L'examen complet est constitué de quatre épreuves.

Les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite se déroulent pour l'ensemble des élèves en une matinée, pendant la session de l'examen écrit. L'épreuve d'expression orale est individuelle; elle se déroule lors de la semaine des oraux selon l'ordre de passage préalablement établi.

Chaque épreuve compte pour un quart de note.

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

PER:

L2 33 "Hören" : Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante... (interview, émission radiophonique, reportage, etc.).

L2 31 "Lesen" : lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant... (textes informatifs et/ou littéraires).

L2 32 "Schreiben" : écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel... (production d'un texte narratif).

L2 34 "Sprechen" : produire des textes variés propres à des situations de la vie courante... (L'élève s'exprime sur les sujets définis préalablement en classe).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite:

Les élèves n'ont droit à aucun matériel.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite:

1. Compréhension de l'oral : "Hören" : écoute de plusieurs enregistrements sur CD avec questionnaire. L'épreuve est fournie par la DGEO.

2. Compréhension de l'écrit : "Lesen" : lire et répondre aux questions sur différents textes.

3. Production de l'écrit : "Schreiben" : rédaction d'un texte sur un thème imposé. La grammaire et le vocabulaire seront évalués dans le cadre de cette épreuve.

Durée de l'épreuve écrite : 225 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les 3 compétences donnent chacune lieu à une note (1/4 de la note de l'examen par compétence).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale :

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Défini ultérieurement (mai 2020).

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'élève s'exprime individuellement sur le livre étudié au 2^{ème} semestre en classe : lecture à voix haute d'un extrait, présentation et explicitation d'un passage avec questions à développer; description d'une image liée au livre ou non.

Durée de l'épreuve orale: 30 minutes de préparation, 15 minutes de passage

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen :

L'épreuve orale donne lieu à une note comptant pour 1/4 de la note de l'examen.

11 VP

Mathématiques

Responsables du certificat : Mme Laura Favrat et M. David Dubois

A. Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

- Poser et résoudre des problèmes pour modéliser le plan et l'espace.
- Poser et résoudre des problèmes pour construire et structurer des représentations des nombres réels.
- Résoudre des problèmes numériques.
- Résoudre des problèmes par voie algébrique.
- Modéliser des phénomènes naturels, techniques, sociaux ou des situations mathématiques.

B. Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite :

L'épreuve est constituée de deux parties, séparées par 10 minutes de pause.

- 1. Partie technique : Elle a pour but de tester l'utilisation des outils de calcul (arithmétiques, géométriques et algébriques). L'usage de la machine à calculer ou de l'aide-mémoire ne sera pas autorisé. ***Durée : 45 min***

- 2. Partie raisonnement : L'élève devra résoudre une série de problèmes. Toutes les étapes et tous les raisonnements permettant d'arriver à la réponse devront figurer sur les feuilles rendues à la fin de l'épreuve. L'usage de la machine à calculer et de l'aide-mémoire sera autorisé. **Durée : 3h15 min**

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

- Pour la partie technique : de quoi écrire
- Pour la partie raisonnement seulement : calculatrice non-programmable, aide-mémoire, règle, compas, équerre et de quoi écrire.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

C. Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Aide-mémoire, calculatrice non-programmable, crayon gris, règle, compas, équerre et gomme.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'épreuve orale comprendra deux questions à développer, sur deux sujets différents.

- *Temps de préparation : 30 minutes*
- *Temps de passage : 15 minutes*

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

Autres remarques importantes à l'attention des élèves concernant cette branche:

- Ne pas oublier son matériel pour l'épreuve écrite !

11 VP

Anglais

Responsables du certificat : Mmes Mirna Pasquier et Nadia Borgeaud

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales.

Listening: L3 33 - 1, 2, 3, 4, 7 : *comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante ...*

Reading: L3 31 - 1, 2, 3, 9 : *lire de manière autonomes des textes rédigés en langage courant ...*

Writing: L3 32 - 1, 2, 4 : *écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ...*

Speaking: L3 34 - 1, 3, 4, 5, 6 : *produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante ...*

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite.

- 1: compréhension orale: globale et détaillée (listening préparé par la DGEO).
- 2: compréhension écrite (reading): globale et détaillée de textes inconnus .
- 3: expression écrite (writing): création d'un texte en anglais: lettre ou texte narratif.
- 4: expression orale (speaking): analyse de passages de nouvelles vues et étudiées en classe.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Les élèves n'ont droit à aucun matériel.

Durée de l'épreuve écrite : 240 minutes (de 8h. à 12h.)

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite.

1: compréhension orale (listening): durée approximative 35-40 minutes.

2: compréhension écrite (reading): durée à déterminer mais au plus 90 minutes.

3: expression écrite: (writing): à terminer pour 12h. mais au plus 90 minutes.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les 3 compétences donnent chacune lieu à une note (1/4 de la note de l'examen par compétence).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Aucun matériel à disposition. De quoi écrire.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

Tirage au sort d'un passage d'une des nouvelles vues et travaillées en classe.

Analyse selon les consignes appliquées tout au long de l'année.

Temps de préparation: 30 minutes.

Temps de passage: 15 minutes

*Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen :
1/4 de la note finale d'examen.*

Autres remarques importantes à l'attention des élèves concernant cette branche

Importance des révisions de 9e à 11e année. Les vocabulaires et les sujets de grammaire seront revus et sus. Les verbes irréguliers de la liste étudiée en classe seront maîtrisés.

Les temps travaillés en classe seront maîtrisés

Textes: dossier de nouvelles choisies.

11 VP

Option spécifique

Economie et droit

Responsable du certificat : Monsieur Hüseyin Afsin

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orale

COMPTABILITE (Epreuve écrite)

Déterminer et analyser le résultat d'une entreprise au moyen de la comptabilité :

Introduction à la gestion d'entreprise

- différentes formes d'entreprise selon l'activité, la taille et la forme juridique
- schéma comptable + plan comptable

Comptabilité de situation (sans effet sur le résultat)

Comptabilité de gestion (avec effet sur le résultat)

- lien avec la comptabilité double

Calcul des prix et opérations sur marchandises

Opérations de clôture

- compte privé

Opérations sur titres et immeubles

CALCULS COMMERCIAUX (Epreuve écrite)

La maîtrise des apprentissages liés à la gestion d'entreprise et à l'utilisation d'outils mathématiques (calculs économiques). L'utilisation des méthodes de raisonnement et d'analyses spécifiques au domaine de l'économie :

Intérêt simple & composé

Changes monétaires (transactions en Suisse et à l'étranger)

Prêt personnel et Leasing

- lien avec le crédit de consommation

Financement immobilier

- lien avec le crédit hypothécaire

Calcul des prix et opérations sur marchandises

Opérations sur titres et immeubles

Consignes pour le déroulement des épreuves écrites

Les formes possibles des épreuves sont : le journal, le grand - livre, le tableau de clôture et les calculs. La calculatrice est autorisée.

Durée de l'épreuve écrite : 5 périodes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

DROIT (Epreuve orale)

Découvrir le cadre juridique dans lequel les divers agents économiques (dont l'entreprise : sa création, ses fonctions, son organisation et ses modes de fonctionnement) agissent. Savoir comment accéder aux sources juridiques afin de développer la compréhension des faits juridiques, économiques et sociaux :

Les principes de base du droit

- sources, **droit privé & public**

Droit civil

- personne physique & morale
- droit des personnes
- droit de la famille
- droit des successions
- droits réels

Droit des obligations

- registre du commerce
- raison sociale
- formes juridiques des entreprises
- responsabilité civile
- formation des obligations

Droit pénal

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

L'interrogation porte sur l'un des sujets traités au cours des 10ème et 11ème année.

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Code des obligations et Code civil

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de passage : 15 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

11 VP

Option spécifique

Italien

Responsables du certificat : Mme Ramize Tahiri

L'examen complet est constitué de quatre épreuves.

Les épreuves de compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'écrit se déroulent pour l'ensemble des élèves en une matinée, pendant la session de l'examen écrit. L'épreuve de production de l'oral est individuelle; elle se déroule lors de la semaine des oraux selon l'ordre de passage préalablement établi.

Chaque épreuve compte pour un quart de note.

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

PER :

L2 33 "Comprensione orale" : Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante... (interview, émission radiophonique, reportage, etc.).

L2 31 "Comprensione scritta" : lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant... (textes informatifs et/ou littéraires).

L2 32 "Produzione scritta" : écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel... (production d'un texte narratif).

L2 34 "Produzione orale" : produire des textes variés propres à des situations de la vie courante... (L'élève s'exprime sur les sujets définis préalablement en classe).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Les élèves n'ont droit à aucun matériel..

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

1. Compréhension de l'oral : "Comprensione orale" : écoute de plusieurs enregistrements sur CD avec questionnaire. L'épreuve est fournie par la DGEO.

2. Compréhension de l'écrit : "Comprensione scritta" : lire et répondre aux questions sur différents textes.

3. Production de l'écrit : "Produzione scritta" : rédaction d'un texte sur un thème imposé. La grammaire et le vocabulaire seront évalués dans le cadre de cette épreuve.

Durée de l'épreuve écrite : 225 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les 3 compétences donnent chacune lieu à une note (1/4 de la note de l'examen par compétence).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Aucun matériel n'est à disposition.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Défini ultérieurement (printemps 2020).

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'élève s'exprime individuellement sur le livre étudié au 2^{ème} semestre en classe : lecture à voix haute d'un extrait, présentation et explication d'un passage avec questions à développer.

Durée de l'épreuve orale : 20 minutes de préparation, 20 minutes de passage

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen :

L'épreuve orale donne lieu à une note comptant pour 1/4 de la note de l'examen.

11 VP
Option spécifique
Latin

Responsable du certificat : Madame Lorraine Dubosson

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

- l'élève maîtrise un vocabulaire de base et est capable de traduire des mots latins en fonction du contexte, de leur polysémie et de leur adéquation avec le français
- l'élève connaît l'étymologie des mots français dérivant du vocabulaire latin appris et est capable de trouver les racines latines, donner des définitions étymologiques, des dérivés, d'établir des familles de mots
- l'élève maîtrise les outils de base en grammaire, conjugaison, morphologie et syntaxe
- l'élève est capable de traduire un texte en prenant les décisions nécessaires à une

lecture cohérente et de trouver une formulation française adéquate et en accord avec le texte latin d'origine,

- l'élève est capable de repérer, d'analyser et d'expliquer les différents points de langue (grammaire, morphologie, conjugaison) dans un texte latin,
- l'élève est capable de préparer un sujet d'histoire antique en s'appuyant sur des sources littéraires antiques, des documents antiques divers (statuaire, sculpture, céramique, peinture, reliefs, épigraphie, numismatique, architecture, archéologie, etc.) et sur la littérature secondaire (ouvrages de référence, cartographie, chronologie). Il portera un regard critique sur le sujet préparé et sera capable d'établir des liens avec le présent.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Dictionnaire latin-français (Gaffiot de Poche)

Dictionnaire de français (Robert Méthodique)

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite est constituée de deux parties :

A Une version inconnue

B Compréhension de texte, étymologie et questions de langue latine (grammaire, morphologie, conjugaison) s'appuyant sur un second texte latin.

Durée de l'épreuve écrite : 5 périodes.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale:

Dossier préparé par l'élève avec sa présentation informatique (keynote ou prezi)

Dictionnaire de français (Robert Méthodique).

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

L'épreuve orale consiste à présenter et défendre un sujet préalablement préparé concernant la Rome antique. L'élève présentera un angle particulier du sujet choisi en répondant à une question soulevée par le thème. Pour soutenir son discours, il préparera une présentation informatique.

Temps de passage : 20 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

11 VP

OS Math et Physique

Responsables du certificat : Mme Sandra Cibert Prod'hom et M. Cédric Simonetta

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

Épreuve écrite:

Résoudre des problèmes en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux mathématiques...

- en utilisant une démarche mathématique structurée dans le cadre d'une recherche.
- en utilisant les propriétés des nombres (proportionnalité, divisibilité, congruence, dénombrement et probabilité).
- en utilisant les propriétés des polygones et des polyèdres.
- en construisant et définissant des lieux géométriques.
- en utilisant les notions d'équation et de fonction (équation et systèmes d'équations jusqu'à 3 inconnues, équation paramétrique D1 et D2, fonction D1, D2 et arithmétique, fonction paramétrique D1 et D2).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Calculatrice TI30 ECO-RS, équerre, compas, règle, porte-mine, gomme, crayons de couleurs et stylo, Coups de pouce Eurêka 9S-10S-11S.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

Problèmes à résoudre, pas de pause, possibilité de prendre à boire et à manger.

Durée de l'épreuve écrite : 240 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 1/2.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Calculatrice TI30 ECO-RS, équerre, compas, règle, porte-mine, gomme, stylo. Coups de pouce Eurêka 9S-10S-11S, Tables numériques.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

Résolution d'un problème lié à l'optique (ombres et lumières, réflexion, réfraction, lentilles convergentes), la mécanique (force de gravitation universelle, principe d'Archimède, équilibre de forces, plan incliné) et l'énergie (transformations d'énergies, puissance, rendement, échanges de chaleur et changements d'états) et discussion autour d'un TP lié à l'optique, la calorimétrie, la mécanique, la puissance et le rendement, ainsi que le calcul d'incertitudes.

Temps de préparation : 20 minutes

Temps de passage : 20 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/2.